

Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées

Instance consultative, la CIAPH permet d'échanger entre les élus de la commission, les représentants d'associations (PASSERAIL, AUT 95, TEPA, APAJH 95, UNADEV, Mobile en ville, ARSEP 95, APF et FMH UD 95) et des experts sur l'accessibilité des équipements (Croix rouge, SOLIHA) et des services de la Communauté d'agglomération.

La finalité de cette commission s'inscrit dans une logique globale d'amélioration du cadre de vie et couvre toute la chaîne des déplacements pour les personnes en situation de handicap.